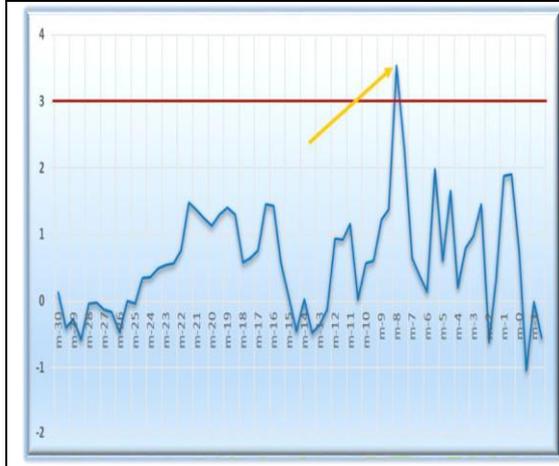




INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IHPC)



**Note d'analyse régionale de l'IHPC du mois
de janvier 2025**



Date de parution : mars 2025

SOMMAIRE

I. NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS	2
II. RESUME	3
III. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE	3
IV. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX AU SEIN DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA	4
V. ANNEXES	9

Tableau 1 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA.....9

Tableau 2 : Évolution du niveau des prix selon les différentes divisions de consommation dans l'Union9

Tableau 3 : Évolution du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire au sein de l'Union..... 10

Tableau 4 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits par division de consommation (au mois de janvier 2025 par pays) (en %) 10

Tableau 5 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de janvier 2025 par pays) (en %) 11

Graphique 1 : Variation en glissement annuel (en %) de l'indice global des pays de l'Union (décembre 2024 et janvier 2025)..... 11

Graphique 2 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'IHPC communautaire de 2023, 2024 et 2025 12

Graphique 3 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'indice global et de l'indice des divisions au sein de l'Union 13

I. NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS

L'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de l'UEMOA passe à une nouvelle base à compter de janvier 2025. La nouvelle série d'indice est celle des IHPC base 100 en 2023.

A partir de janvier 2025, la zone UEMOA est passée de l'IHPC base 100 en 2014 à l'IHPC base 100 en 2023. Ce dernier indice a été institué par le règlement N°05/2024/CM/UEMOA, du 20 décembre 2024, portant adoption du guide méthodologique définissant les modalités d'élaboration et de calcul de l'indice harmonisé des prix à la consommation au sein des États membres de l'UEMOA (IHPC base 100 en 2023). Ainsi, le calcul de l'inflation dans l'Union se fait suivant cette nouvelle méthodologie à partir de janvier 2025. C'est un indice de Young avec des indices élémentaires qui sont des indices de Jevons chaînés. Dans chacun des huit États membres de l'Union, des zones économiques ont été définies de sorte à couvrir l'ensemble du territoire national. Le nombre de zone économique (ZE) est de 67 dans l'ensemble de l'Union.

Les pondérations ont été calculées à partir des dépenses de consommation relevées lors des Enquêtes Harmonisées sur les Conditions de Vie des ménages (EHCVM 2021/2022). Ces enquêtes, à couverture nationale, ont été réalisées simultanément dans tous les États de l'Union avec une méthodologie commune. Les produits des paniers IHPC sont classés selon les nouvelles nomenclatures NCOA-IHPC (Nomenclature de Consommation Ouest Africaine pour l'IHPC) dérivée de la COICOP 2018 (Classification Of Individual Consumption by Purpose) et les nouvelles nomenclatures secondaires qui permettent d'éditer des indicateurs complémentaires de l'inflation.

Les paniers des États membres contiennent en moyenne plus de **817** produits et les prix sont collectés sur des points de vente dont le nombre varie entre **2160** et **12754** suivant les États. Dans l'Union, en moyenne, plus de 35 000 relevés sont effectués chaque mois pour la production de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation.

Tableau : Statistiques des bases de données de production de l'IHPC base 100 en 2023 dans l'UEMOA

UEMOA	Nombre de produits retenues dans les paniers IHPC	Nombre de Points de Ventes	Nombre de relevés
Moyenne	817	5 008	35 097
Minimum	745	2 160	21 310
Maximum	969	12 754	83 389

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

NB :

- 1- La Division : « Assurances et services financiers » est un nouveau regroupement qui découle de la COICOP à 13 divisions de consommation.
- 2- La nomenclature secondaire a une nouvelle rubrique qui permet de calculer les indices des produits d'origine UEMOA et ceux d'origine hors UEMOA.
- 3- Les indices d'avant janvier 2025 sont des indices base 100 en 2014 raccordés à ceux de l'IHPC base 100 en 2023.

II. RESUME

En janvier 2025, l'Union affiche un niveau d'inflation en glissement annuel de 2,5%. Entre les différents Etats membres, les taux d'inflation sur un an (janvier 2024 et janvier 2025) connaissent une grande variabilité. Ainsi, le Mali (7,6%), la Guinée-Bissau (5,4%) et le Niger (4,2%) ont des taux supérieurs à celui de l'Union alors que le Togo (2,2%), le Sénégal (1,8%), la Côte d'Ivoire (1,7%), le Burkina Faso (1,5%) et le Bénin (0,6%) sont en dessous.

L'inflation de l'Union de janvier 2025 a été impulsée par le renchérissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », des « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants », des « soins personnels, protection sociale et biens divers », des « vêtements et chaussures », de la « santé » et des « services d'enseignement ».

III. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Inflation en glissement annuel : une hausse de 2,5% en janvier 2025

L'inflation en glissement annuel qui est de 2,5% en janvier 2025 découle principalement du renchérissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (5,8%), des « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (4,0%), des « soins personnels, protection sociale et biens divers » (1,5%), des « vêtements et chaussures » (1,4%), de la « santé » (1,4%) et des « services d'enseignement » (1,2%). (Tableau 2).

Au niveau des Etats membres de l'UEMOA, le taux d'inflation sur un an par ordre décroissant se présente comme suit : Mali (7,6%), Guinée-Bissau (5,4%), Niger (4,2%), Togo (2,2%), Sénégal (1,8%), Côte d'Ivoire (1,7%), Burkina Faso (1,5%) et Bénin (0,6%). (Graphique 1).

Variation mensuelle : un recul de 0,4% en janvier 2025

En janvier 2025, le niveau général des prix s'est établi à 103,3, soit une baisse de 0,4% sur un mois. Cette évolution fait suite au recul du niveau global des prix dans les Etats membres suivants : le Burkina Faso (-1,9%), la Côte d'Ivoire (-1,2%) et le Niger (-0,3%). Ces baisses du niveau des prix contrastent avec les hausses observées au Bénin (0,3%), en Guinée-Bissau (0,3%), au Togo (0,6%), au Sénégal (1,1%) et au Mali (2,1%) (Tableau 1). Cette variation mensuelle du niveau général des prix de l'Union fait suite à la baisse des prix des « restaurants et services d'hébergement » (-3,5%), des « ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage » (-1,9%), de la « santé » (-1,7%), des « boissons alcoolisées tabacs et stupéfiants » (-1,4%), des « loisirs, sport et culture » (-1,3%) et du « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-1,2%).

Analyse par composantes structurelles de l'IHPC

En examinant la nomenclature secondaire, il apparaît que l'inflation en glissement annuel de l'espace UEMOA est portée principalement par la variation des prix des produits frais (6,4%), et par celle des prix des produits les moins volatiles du panier IHPC (1,3%). Au regard de l'origine des produits, la hausse est ressortie essentiellement au niveau des produits locaux (3,3%). Au regard du secteur de production des biens et services, l'inflation en janvier 2025 provient des hausses de prix des produits du secteur primaire (7,8%) et dans une moindre mesure du secteur secondaire (1,3%) et du tertiaire (0,6%). Selon la durabilité des biens,

l'inflation découle essentiellement des biens non durables (4,8%), puis des biens semi durables (1,8%) et des biens durables (1,8%) (Tableau 5).

IV. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX AU SEIN DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

BENIN : l'inflation en glissement annuel de janvier 2025 est de 0,6% au Bénin.

En glissement annuel, cette hausse a été favorisée par l'accroissement des prix des divisions de consommation dans les proportions suivantes : « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,6%) ; « Vêtements et chaussures » (1,8%) ; « Santé » (2,1%) et « Transports » (2,4%). Cette évolution a été modérée par le fléchissement des prix des divisions « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-2,2%), « Information et communication » (-3,5%), « Loisirs, sport et culture » (-3,3%). (Tableau 4).

En variation mensuelle, l'IHPC de janvier 2025 (100,7) a enregistré une hausse de 0,3% par rapport au mois précédent (100,4). La progression de l'indice sur un mois est essentiellement imputable à l'augmentation des prix des biens des divisions de consommation « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,7%) et « Transport » (1,9%).

En considérant le regroupement des produits suivant la nomenclature secondaire, sur la même période, la hausse en glissement annuel du niveau général des prix est le résultat de l'augmentation des prix des « Produits frais » (2,1%), des « Produits énergétiques » (0,5%) et des « Produits hors énergie et produits frais » (0,6%). Selon la provenance des produits, cet accroissement est favorisé par la hausse combinée des prix des « Produits importés » (2,2%) et « Produits locaux » (0,5%). En ce qui concerne, le secteur de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle principalement de l'augmentation des prix des produits des secteurs « Primaire » (2,5%) et « Secondaire » (1,7%). Quant à la durabilité, il est noté que la progression du niveau général des prix a été influencée par la hausse des prix des « Biens non durables » (2,6%). (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle affiche un niveau de 1,3% en janvier 2025, soit une hausse de 0,1 point de pourcentage comparativement au mois précédent.

BURKINA FASO : l'inflation en glissement annuel de janvier 2025 est de 1,5% au Burkina Faso.

La hausse de l'inflation sur un an résulte de la conjugaison d'une part de la hausse des prix des divisions telles que « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (7,9%), « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (14,7%), « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer et entretien courant du foyer » (0,7%), « transports » (0,8%), « Information et Communication » (0,5%), « restaurants et services d'hébergement » (1,2%) et « protection sociale et soins personnels » (1,3) et d'autre part de la baisse des prix des divisions « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles autres combustibles » (-17,1%), « Loisirs, sport et culture » (-1,0%) et « Services d'enseignement » (-0,6%).(Tableau 4).

En variation mensuelle, le niveau général des prix (103,0) de janvier 2025, a connu une diminution de 1,9% par rapport à décembre 2024. Cette baisse mensuelle émane principalement de la régression des prix des « Produits alimentaires et boissons non

alcoolisées » (-0,9%), des « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-0,3%), « Loisirs, sport et culture » (-0,9%) et « Enseignement » (-0,9%).

En ce qui concerne la nomenclature secondaire, l'analyse suivant la volatilité des quantités et des prix des biens et services montre que la hausse de l'inflation en glissement annuel fait suite à la montée des prix des produits frais (10,9%) et des hors produits frais et énergie (1,1%). . Au regard de l'origine des produits, la progression sur un an de l'IHPC fait essentiellement suite à l'augmentation des prix de 2,2% des produits locaux. Selon le secteur de production, les biens provenant des secteurs primaire (8,3%) et secondaire (1,2%) sont ceux qui ont le plus propulsé l'évolution du niveau de l'inflation annuel. Lorsqu'on considère la durabilité des biens, ce sont les prix des biens non durables (3,5%) qui ont le plus grimpé entre janvier 2024 et janvier 2025. (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 4,0% en janvier 2025 soit une baisse de 0,2 points de pourcentage sur un mois.

CÔTE D'IVOIRE : l'inflation en glissement annuel de janvier 2025 est de 1,7% en Côte d'Ivoire.

La dynamique de l'inflation en glissement annuel, est en grande partie portée par la hausse des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (4,1%), , des biens et services d'« Information et Communication » (3,8%), de « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (1,7%) et de transport (1,3%). (Tableau 4).

L'IHPC, affiche une variation mensuelle de -1,2% par rapport à décembre 2024. Cette tendance est principalement attribuable au recul des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-4,3%), de la « Santé » (-4,3%), des biens et services de « soins personnels, protection sociale et biens divers » (-4,1%), des « restaurants et services de restauration » (-1,8%) et du « transport » (-1,4%).

Au regard de la nomenclature secondaire, l'analyse selon la volatilité des biens montre que les produits frais (4,7%), l'énergie (5,0%) et les hors produits frais et énergies (0,3%) ont tous entraîné la hausse annuelle du niveau général des prix. L'inflation de janvier 2025 vu selon l'origine des produits indique que la progression observée découle principalement du renchérissement des prix des produits locaux (2,3%). Quant à l'analyse selon la durabilité, les données indiquent que c'est l'augmentation des prix des produits non durables (3,8%) qui est à l'origine de l'inflation. (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 3,3% en janvier 2025 soit une baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

GUINEE-BISSAU : L'inflation en glissement annuel de janvier 2025 est de 5,4% en Guinée-Bissau.

La hausse de l'inflation en glissement annuel est portée par le renchérissement des prix des produits des divisions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (15,1%), « information et communication » (1,2%), « Transport » (0,9%), « restaurants et services d'hébergement » (0,7%) et « vêtements et chaussures » (0,5%). La hausse des prix à la consommation a été amoindrie par la baisse des prix des « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-10,2%) et des biens et services de « loisirs, sport et culture » (-3,9%). (Tableau 4).

L'IHPC en janvier 2025 comparé à son niveau de décembre 2024 a progressé de 0,3%. Cette variation fait suite à la hausse du niveau des prix des divisions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (7,1%) et « information et communication » (1,2%).

Pour ce qui concerne la nomenclature secondaire, en glissement annuel, l'indice de l'inflation sous-jacent a augmenté de 2,2%. Sur cette même période, les prix des produits frais sont montés de 6,4% alors que ceux des produits de l'énergie chutaient de 8,0%. Selon l'origine, les prix des produits locaux ont renchéri de 3,2% tandis que ceux importés progressaient de 8,9%. Sous l'angle de la durabilité des produits, l'inflation est portée essentiellement par l'accroissement des prix des biens non durables (9,8%). (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 3,6% en janvier 2025 soit une hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

MALI : l'inflation en glissement annuel en janvier 2025 est de 7,6% au Mali.

Les variations qui ont propulsé l'inflation en glissement annuel sont celles des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (8,2%), de « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (12,2%), des biens et services de « soins personnels, protection sociale et biens divers » (10,4%), « ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage » (7,4%) et des services d'« information et communication » (6,8%). (Tableau 4).

Comparativement à son niveau du mois précédent, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation du Mali au mois de janvier 2025 a progressé de 2,1 % pour se situer à 106,9. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des prix des « soins personnel, protection sociale et biens divers » (7,6%), « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,5%), « vêtements et chaussures » (3,5%), de l'« ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage » (6,3%) et des « information et communication » (7,1%).

Vu sous l'angle de la nomenclature secondaire, entre janvier 2024 et janvier 2025, l'indice de l'inflation sous-jacent, qui est l'évolution du niveau général des prix en dehors des produits frais et de l'énergie, est de 7,6%. Cependant, les prix des produits frais ont augmenté de 8,5% et ceux de l'énergie ont de 0,1%. Sur cette même période, on observe une progression des prix des produits locaux et ceux importés respectivement de 9,9% et 3,1%. Aussi, on note une augmentation des prix des secteurs primaire, secondaire, et tertiaire avec respectivement des niveaux de 10,7%, 3,6% et 9,7%. Par rapport au même mois de l'année précédente, on observe une hausse des prix pour les biens non durables, semi durables et durables, avec respectivement 6,1%, 7,7% et 7,0%. (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 3,8% en janvier 2025 soit une hausse de 0,6 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

NIGER : l'inflation en glissement annuel de janvier 2025 est de 4,2% au Niger.

Cette hausse du niveau général des prix sur un (1) an, résulte principalement des augmentations des prix des produits composant, entre autres, les divisions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (11,1%), « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (5,6%) et « soins personnels, protection sociale et biens divers » (3,7%). Toutefois, cette hausse du niveau général des prix a été atténuée par la baisse des prix des

produits appartenant aux divisions « Restaurants et services d'hébergement » (-16,1%) et « Information et communication » (-7,2%). (Tableau 4).

En variation mensuelle, l'indice a baissé de 0,3% en s'établissant à 107,6 en janvier 2025. Cette baisse des prix en janvier 2025, par rapport au mois de décembre 2024, est consécutive aux diminutions des prix des produits composant, les divisions « Restaurants et services d'hébergement » (-28,1%), « Information et communication » (-11,3%), « Services d'enseignement » (-9,3%) et « Ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage » (-8,0%).

Considérant l'analyse selon la nomenclature secondaire, au regard de la volatilité, l'inflation en glissement de janvier 2025 a été impulsée par les prix des produits frais (12,6%) et des produits de l'énergie (2,7%). Quant aux produits hors produits frais et énergie, l'évolution de leurs prix donne une inflation sous-jacente négative de 0,9%. Selon l'origine, les produits locaux se sont renchéri 5,7% sur un (1) an, ainsi que les produits importés (2,8%). Vu sous l'angle de la durabilité des biens, l'inflation trouve sa source à tous les niveaux. Les prix ont augmenté de 7,6% pour les biens non durables, de 6,1% pour les biens semi durables et de 5,6% pour les biens durables. Quant à l'observation de l'évolution du niveau des prix selon le secteur de production des biens, elle révèle que ce sont les variations provenant des secteurs primaire (13,5%) et secondaire (4,2%) qui ont impacté l'inflation global sur une année. (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 8,8% en janvier 2025 soit une baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

SENEGAL : l'inflation en glissement annuel de janvier 2025 est de 1,8% au Sénégal.

Cette progression en glissement annuel de l'inflation s'explique, principalement, par l'accroissement des prix des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (6,1%), des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », (3,0%), de « l'ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage » (2,5%) ainsi que des services de « restaurants et d'hébergement » (2,2%). Cependant, la chute des prix des biens et services d'« information et de communication » (-7,4%) a amoindri cette hausse. (Tableau 4).

En comparaison au mois de décembre 2024, les prix à la consommation augmentent de 1,1% en janvier 2025. En effet, pour ce dernier mois, l'IHPC a affiché un niveau de 101,6 au Sénégal. Cette évolution résulte, principalement, du relèvement des prix des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (4,1%), des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », (2,0%), des biens et services de « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (1,1%) ainsi que des services de « restaurants et d'hébergement » (0,9%).

En se penchant sur la nomenclature secondaire, concernant l'indice sous-jacent, qui exclue l'énergie et les produits frais, il s'apprécie de 1,9% sur un an. Selon l'origine, les prix des produits locaux ont renchéri (3,2%), tandis que les prix des produits importés baissent (-0,9%) en janvier 2025, par rapport au même mois de l'année précédente. Au regard du secteur de production des produits, l'inflation de janvier 2025 a été essentiellement propulsée par la hausse des prix des biens du secteur primaire (5,8%). Sous l'angle de la durabilité des produits, l'inflation est portée par l'accroissement des prix des produits non durables (2,8%) et ceux durables (1,2%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 0,8% en janvier 2025 soit une quasi-stabilité par rapport au niveau du mois précédent. (Tableau 5).

TOGO : l'inflation en glissement annuel de janvier 2025 est de 2,2% au Togo.

Cette augmentation en glissement annuel de l'inflation s'explique par l'effet de la hausse observée au niveau de l'indice des divisions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (9,1%) ; « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (1,0%) ; « Santé » (0,6%) ; « soins personnels, protection sociale et biens divers » (0,5%) et « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (2,9%). La hausse a été amortie par la baisse des indices des divisions de consommation « transport » (-1,5%) ; « Loisirs, sport et culture » (-4,3%) ; « vêtements et chaussures » (-1,1%) ; « restaurants et services d'hébergement » (-0,5%) et « services d'enseignement » (-1,8%). (Tableau 4).

L'évolution mensuelle en janvier 2025, est en hausse de 0,6% par rapport à son niveau du mois précédent. Au premier mois de l'année 2025, l'IHPC au Togo s'est établi à 102,8. Cette évolution du niveau global des prix émane de celle observée pour les prix des produits des divisions «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+5,1%) et «Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles» (+0,6%). Cependant, l'ampleur de la hausse de l'indice a été amoindrie par les baisses de niveau de prix des divisions suivantes : «Vêtements et chaussures» (-2,3%) ; «Loisirs, sport et culture» (-4,1%) ; «Restaurants et services d'hébergement» (-0,7%) et «Transport» (-0,9%).

Pour ce qui est de la nomenclature secondaire, au regard de la volatilité des produits, l'augmentation du niveau général des prix en glissement annuel est à mettre à l'actif de l'augmentation des prix des produits frais (7,6%) et des produits hors Energie et Produits frais (0,3%). Au regard de l'origine des biens et services, cette variation annuelle s'explique par l'augmentation de prix des produits locaux (3,2%) ralentie par la baisse des prix des produits Importés (-0,8%). La progression de prix des produits du secteur primaire (16,6%) amortie par la baisse de prix des produits du secteur tertiaire (-0,8%) et secondaire (-0,5%) a contribué à la hausse annuelle du niveau général des prix. Du point de vue de la durabilité des produits, la hausse du niveau général des prix en évolution annuelle est principalement induite par la progression du niveau des prix des produits « Non durables » (5,0%) amortie par la baisse des prix des produits des services (-0,8%). (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 2,9% en janvier 2025 soit une stabilité sur un mois.

V. ANNEXES

Tableau 1 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA

PAYS	PONDERATIONS	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		janv-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	1 mois	3 mois	12 mois
BENIN	959	100,2	100,3	100,6	100,4	100,7	0,3	0,4	0,6
BURKINA FASO	1046	101,5	107,4	105,3	105,1	103,0	-1,9	-4,0	1,5
COTE D'IVOIRE	3373	101,0	103,5	103,6	104,0	102,7	-1,2	-0,7	1,7
GUINEE- BISSAU	97	101,2	104,7	104,9	106,4	106,7	0,3	1,9	5,4
MALI	1148	99,3	106,7	105,3	104,6	106,9	2,1	0,2	7,6
NIGER	943	103,3	108,3	106,7	107,9	107,6	-0,3	-0,7	4,2
SENEGAL	1827	99,8	102,5	101,3	100,5	101,6	1,1	-0,9	1,8
TOGO	607	100,6	101,8	101,7	102,2	102,8	0,6	1,0	2,2
UEMOA	10000	100,8	104,5	103,7	103,8	103,3	-0,4	-1,1	2,5

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 2 : Évolution du niveau des prix selon les différentes divisions de consommation dans l'Union

DIVISIONS	PONDERATIONS	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		janv-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	1 mois	3 mois	12 mois
PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	3707	99,9	106,3	104,7	104,6	105,7	1,0	-0,6	5,8
BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPEFIANTS	74	98,7	103,6	102,2	104,1	102,6	-1,4	-0,9	4,0
VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	534	100,6	101,3	101,1	101,6	102,0	0,4	0,6	1,4
LOGEMENT, EAU, ÉLECTRICITÉ, GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES	1088	102,2	103,6	103,7	103,9	102,6	-1,2	-0,9	0,4
AMEUBLEMENT, ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET ENTRETIEN COURANT DU MÉNAGE	354	101,2	104,1	104,0	104,1	102,2	-1,9	-1,8	0,9
SANTÉ	529	101,6	104,5	104,3	104,8	103,0	-1,7	-1,4	1,4
TRANSPORT	925	101,0	101,5	101,5	101,7	101,7	0,0	0,2	0,7
INFORMATION ET COMMUNICATION	781	100,1	100,7	100,9	100,5	100,7	0,2	0,1	0,6
LOISIRS, SPORT ET CULTURE	151	101,3	101,3	101,2	101,3	100,0	-1,3	-1,3	-1,3
SERVICES D'ENSEIGNEMENT	212	100,7	102,0	102,1	102,1	101,9	-0,1	-0,1	1,2
RESTAURANTS ET SERVICES D'HÉBERGEMENT	1249	103,2	105,6	105,6	105,5	101,8	-3,5	-3,6	-1,4
ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS*	24	99,6	99,1	99,0	99,0	99,4	0,3	0,3	
SOINS PERSONNELS, PROTECTION SOCIALE ET BIENS DIVERS	373	101,0	102,3	102,3	102,2	102,5	0,3	0,2	1,5
GLOBAL	10000	100,8	104,5	103,7	103,8	103,3	-0,4	-1,1	2,5

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 3 : Évolution du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire au sein de l'Union

Libelle	PONDERATI ONS	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		janv-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	1 mois	3 mois	12 mois
Produits frais	2931	99,5	108,3	105,8	105,7	105,8	0,2	-2,2	6,4
Energie	817	103,2	102,2	102,4	102,1	102,5	0,4	0,3	-0,7
Hors produits frais et énergie	6252	101,0	102,8	102,6	102,9	102,3	-0,6	-0,5	1,3
Local	7358	100,2	104,6	103,7	103,8	103,5	-0,3	-1,1	3,3
Importé	2642	102,1	104,7	103,9	104,3	102,8	-1,4	-1,8	0,7
Primaire	2345	99,7	108,9	106,4	106,4	107,5	1,1	-1,2	7,8
Secondaire	4213	100,9	101,8	101,8	102,1	102,1	0,0	0,4	1,3
Tertiaire (Service)	3442	101,3	102,5	102,4	102,6	102,0	-0,6	-0,5	0,6
Non durable	4417	100,4	105,6	104,3	104,2	105,2	0,9	-0,4	4,8
Semi Durable	666	100,4	102,1	102,0	102,4	102,1	-0,3	0,1	1,8
Durable	1475	99,7	102,1	102,0	102,2	101,5	-0,7	-0,5	1,8
Service	3442	101,3	102,5	102,4	102,6	102,0	-0,6	-0,5	0,6
Origine UEMOA	7781	100,8	104,3	104,2	104,4	103,5	-0,9	-0,8	2,6
Origine Hors UEMOA	2219	101,0	102,6	102,6	102,8	102,9	0,1	0,3	1,9
Global	10000	100,8	104,5	103,7	103,8	103,3	-0,4	-1,1	2,5

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 4 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits par division de consommation (au mois de janvier 2025 par pays) (en %)

DIVISIONS	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSIONS NON ALCOOLISEES	1,6	7,9	4,1	15,1	8,2	11,1	3,0	9,1
BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPEFIANTS	-1,1	14,7	-0,3	0,2	5,2	-1,8	6,1	2,9
VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	1,8	0,0	-0,3	0,5	5,1	3,4	0,3	-1,1
LOGEMENT, EAU, ÉLECTRICITÉ, GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES	-2,2	-17,1	1,7	-10,2	12,2	5,6	1,1	1,0
AMEUBLEMENT, ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET ENTRETIEN COURANT DU MÉNAGE	1,6	0,7	-2,3	0,0	7,4	0,3	2,5	-0,3
SANTÉ	2,1	0,2	-0,6	-1,6	7,6	-0,6	1,2	0,6
TRANSPORT	2,4	0,8	1,3	0,9	-2,0	0,2	0,9	-1,5
INFORMATION ET COMMUNICATION	-3,5	0,5	3,8	1,2	6,8	-7,2	-7,4	-0,2
LOISIRS, SPORT ET CULTURE	-3,3	-1,0	-0,4	-3,9	4,0	1,6	0,1	-4,3
SERVICES D'ENSEIGNEMENT	0,0	-0,6	1,0	-0,3	9,8	-2,0	1,1	-1,8
RESTAURANTS ET SERVICES D'HÉBERGEMENT	0,0	1,2	-1,5	0,7	3,2	-16,1	2,2	-0,5
ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS	6,8	0,4	0,5	0,0	7,7	-1,8	-0,7	0,0
SOINS PERSONNELS, PROTECTION SOCIALE ET BIENS DIVERS	-1,0	1,3	-0,5	0,1	10,4	3,7	-0,4	0,5
GLOBAL	0,6	1,5	1,7	5,4	7,6	4,2	1,8	2,2

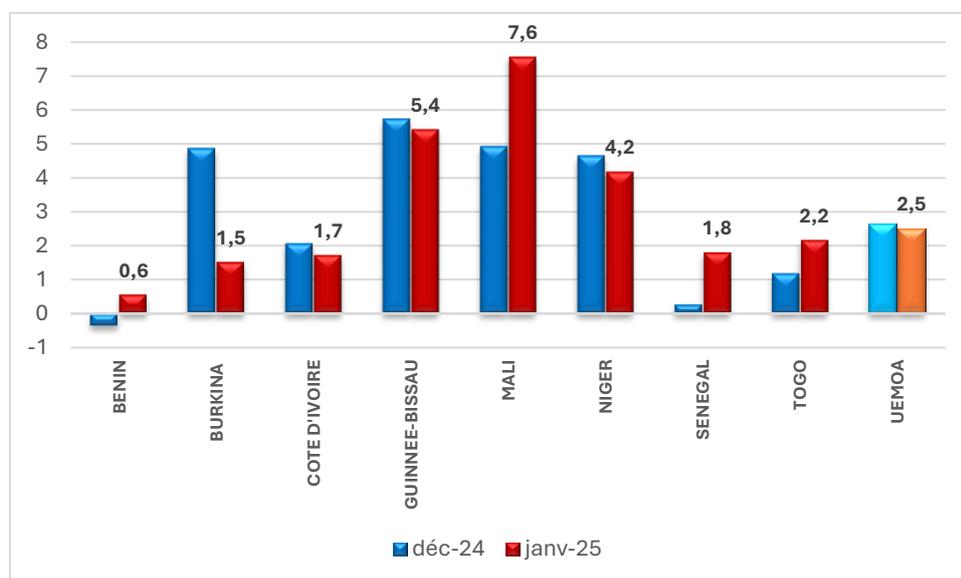
Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 5 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de janvier 2025 par pays) (en %)

Libelle	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Produits frais	2,1	10,9	4,7	6,4	8,5	12,6	2,6	7,6	6,4
Energie	0,5	-21,1	5,0	-8,0	0,1	2,7	0,7	0,0	-0,7
Hors produits frais et énergie	0,6	1,1	0,3	2,2	7,6	-0,9	1,9	0,3	1,3
Local	0,5	2,2	2,3	3,2	9,9	5,7	3,2	3,2	3,3
Importé	2,2	0,9	-1,3	8,9	3,1	2,8	-0,9	-0,8	0,7
Primaire	2,5	8,3	6,3	15,1	10,7	13,5	5,8	16,6	7,8
Secondaire	1,7	1,2	0,7	7,1	3,6	4,2	-0,7	-0,5	1,3
Tertiaire (Service)	-0,6	0,7	0,4	-0,5	9,7	-4,5	0,9	-0,8	0,6
Non durable	2,6	3,5	3,8	9,8	6,1	7,6	2,8	5,0	4,8
Semi Durable	-0,1	-0,1	-0,9	-6,0	7,7	6,1	-0,3	-0,9	1,8
Durable	-1,6	-0,7	-0,5	-0,1	7,0	5,6	1,2	-0,2	1,8
Service	-0,6	0,7	0,4	-0,5	9,7	-4,5	0,9	-0,8	0,6
Origine UEMOA	-0,6	3,5	1,4	7,3	6,9	6,6	1,4	3,3	2,6
Origine Hors UEMOA	1,0	1,6	0,5	7,6	2,9	5,2	1,3	0,1	1,9
Global	0,6	1,5	1,7	5,4	7,6	4,2	1,8	2,2	2,5

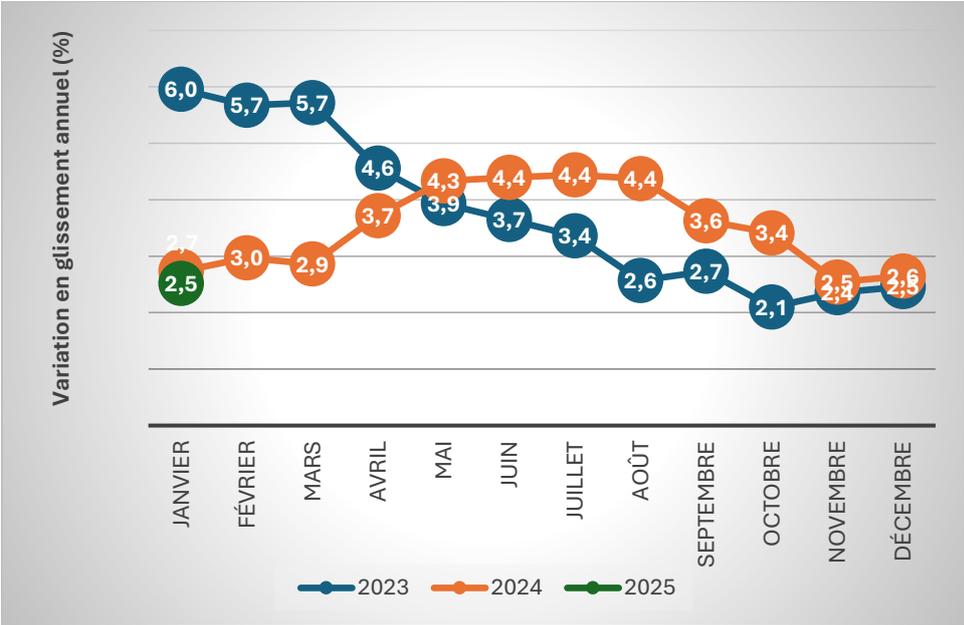
Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Graphique 1 : Variation en glissement annuel (en %) de l'indice global des pays de l'Union (décembre 2024 et janvier 2025)



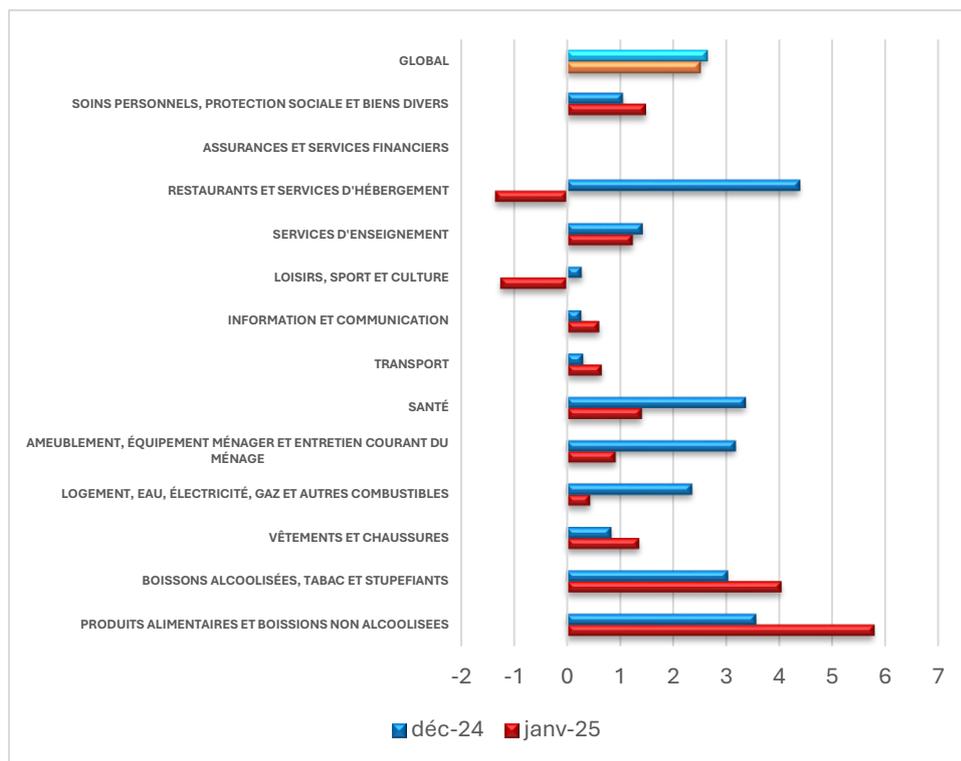
Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Graphique 2 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'IHPC communautaire de 2023, 2024 et 2025



Sources : INS/Commission de l’UEMOA

Graphique 3 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'indice global et de l'indice des divisions au sein de l'Union



Sources : INS/Commission de l'UEMOA

EQUIPE DE REDACTION

La note d'analyse régionale de l'IHPC de zone UEMOA est une production mensuelle du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure (DPE) de la Commission de l'UEMOA dirigé, depuis mai 2021, par Monsieur Mahamadou GADO.

La présente note d'analyse a été rédigée par une équipe du Centre Statistique sous la supervision de :

- Namaro YAGO, email : nyago@uemoa.int ;

Elle a été préparée par une équipe composée de :

- Sampawindé Lydie ZONGO OUEDRAOGO, email: lozongo@uemoa.int ;
- Modou Ndour FAYE, email: mnfaye@uemoa.int ;
- P'Ianam Germain FAROUH, email: pgfarouh@uemoa.int.

Les données sont collectées auprès des Instituts et Agences Nationaux de Statistique des Etats membres de l'UEMOA